



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 05/2018

**Demande de crédit complémentaire pour la réalisation
de huit éco-points sur le territoire communal**

Date proposée pour les séances :

Commission des finances :

22 janvier, 19h00

Salle de Municipalité

29 janvier (réserve)

Salle des Combles, Maison Jaune

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

En date du 9 mai 2016, le Conseil communal a adopté le préavis no 8/2016 (Optimisation des éco-points et des collectes de déchets – Stratégie de gestion et d'amélioration). A cet effet, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 630'000.- (HT) établi sur la base d'une première étude (avant-projet) prenant en compte une implantation provisoire de huit éco-points, un dimensionnement indicatif de chaque éco-point (capacité de récolte estimée de manière schématique). Ce crédit a été établi sur la base d'une offre préalable d'un fournisseur de matériel (containers semi-enterrés de type « molok ») pour un nombre fixé provisoirement à 56 containers d'une capacité de 5 m³, et destiné à récolter principalement le verre, le papier/carton, le PET et l'alu/fer blanc. Le montant du crédit octroyé comprenait une marge de manœuvre de +/- 20 %.

Les objectifs poursuivis par cette réorganisation et ses contraintes de mise en place sont les suivants :

- Réduire la congestion à la déchetterie de Champafion
- Proposer des modalités de collecte complémentaires aux collectes porte-à-porte et à la dépose en déchetterie
- Installer un réseau d'éco-points permettant à 80 % de la population d'être située à une distance maximum de 1km de l'éco-point le plus proche de son domicile
- Améliorer l'impact visuel des éco-points
- Maintenir un service de collecte porte-à-porte des déchets ménagers (sacs taxés)
- Déterminer la localisation des éco-points de manière à minimiser les nuisances pour le voisinage (trafic et bruit)

Afin de concrétiser ce projet de réorganisation de la récolte des déchets sur le territoire communal, la Municipalité a constitué, dès l'automne 2016, une commission municipale ad hoc, composée des conseillers communaux suivants : Valérie Hill, Pierre-Yves Delcourt, Lionel Regamey, Pierre-André Fontannaz, Vivian Gaudin et Patrice Humbert. La commission s'est réunie à 5 reprises entre novembre 2016 et mai 2017, avec pour objectif de fixer les emplacements définitifs et le type de matériel de récolte à installer. La Municipalité tient ici à remercier chaleureusement les membres de la commission pour leur participation active, constructive et critique à l'élaboration du projet final, qui permet de proposer aujourd'hui au Conseil communal une solution optimale, équilibrée et propre à améliorer substantiellement la récolte des déchets dans la commune.

Il est rapidement apparu aux membres de la commission ainsi qu'à la Municipalité que l'avant-projet adopté par le Conseil communal nécessitait des améliorations non négligeables en termes d'emplacement, de matériel choisi et de dimensionnement.

Le présent préavis a ainsi pour but d'arrêter les contours définitifs de la mise en place des éco-points et d'en fixer les coûts de manière précise. Le concept mis en place permet par ailleurs une souplesse d'adaptation à l'évolution future des systèmes de récolte et des besoins de la population.

Déchets récoltés

Les nouveaux éco-points seront homogènes et permettront la récolte des déchets courants principaux soit :

- Le verre (trié par couleurs)
- Le PET
- Les emballages et récipients en aluminium et fer blanc
- Le papier et le carton
- Les ordures ménagères à collecter dans les sacs blancs taxés (containers d'appoint aux récoltes porte-à-porte)

La question de la récolte des ordures ménagères a donné lieu à de nombreuses discussions lors de l'adoption du préavis de mai 2016. Le Conseil communal avait finalement accepté la proposition de la Municipalité d'installer des containers d'appoint aux éco-points tout en conservant un ramassage bihebdomadaire en porte-à-porte. Cette approche est maintenue dans le cadre du présent préavis. Les expériences récoltées dans les premiers mois suivant la mise en service des éco-points permettront cas échéant des adaptations en fonction des nouvelles habitudes des habitants.

Les éco-points ne prendront pas en charge la récolte des capsules de café de type Nespresso, en raison notamment de ses faibles volume et degré de rotation. Par ailleurs, le fabricant de ces capsules propose désormais un service de reprise à domicile en collaboration avec La Poste Suisse. Par ailleurs, les déchetteries de Champafion et des Gavardes (déchetterie de Savigny accessible aux habitants de Bourg-en-Lavaux) continueront bien sûr de recueillir ce type de déchets.

Afin de répondre à l'homogénéité attendue des aménagements, les conteneurs spécifiques à la récolte des textiles ne sont, en l'état, pas prévus aux éco-points. A ce titre, la société TEXAID étudie actuellement la possibilité d'utiliser des conteneurs à la configuration similaire aux autres installations disponibles sur le marché. En outre, une récolte au porte-à-porte (avec distribution préalable de sacs) est également à l'étude.

Quant aux déchets « verts » (déchets de jardin et déchets ménagers « crus »), ils ne seront pas récoltés aux éco-points, en raison notamment des nuisances olfactives et des problèmes de remplissage (obstruction des containers) qu'ils engendrent. Les points de desserte de leurs ramassages hebdomadaires « porte-à-porte » seront toutefois affinés.

1. Choix des implantations

Par rapport aux emplacements initialement envisagés, il est apparu que les emplacements prévus à Cully (en bordure de la voie de chemin de fer en face de l'Union Vinicole) et au Champ de l'Essert étaient inadéquats. Avec l'accord unanime de la commission municipale, la Municipalité a décidé de déplacer ces deux éco-points, le premier au départ de la route de la Corniche au pied du nouvel immeuble de l'Union Vinicole, le second à l'arrêt du bus TL 67 « Pra Grana ». De même, l'emplacement d'Aran a été déplacé à l'entrée du village côté ouest, en léger contrebas de la route cantonale.

Les huit emplacements choisis sont ainsi les suivants :

- Cully : départ de la route de la Corniche au pied du nouveau bâtiment de l'Union Vinicole
- Grandvaux : rue St Georges (à l'emplacement actuel)
- Aran : route de la Petite Corniche (en contrebas de la jonction avec le chemin de Montagny)
- Villette : à la gare CFF
- Grandvaux/Villette : arrêt de bus de Pra Grana
- Grandvaux « nord » : centre sportif de la Tioleyre
- Epresses : cimetière
- Riex : départ du chemin de la Mouniaz.

Tous les éco-points sont à moins d'un kilomètre de distance pour la grande majorité de la population et sont situés le long d'axes de passage régulièrement empruntés par la population de la commune.

2. Dimensionnement

La détermination de la capacité de récolte à prévoir pour chaque éco-point est évidemment cruciale, tant en matière d'aménagement des emplacements qu'en termes de coût (nombre de containers et volume des travaux de terrassement et génie civil). L'approche retenue a été la suivante :

- 1) Attribution de bassins de population à chacun des éco-points selon les critères de proximité géographique et d'accessibilité.
- 2) Le tonnage des déchets produits par la population (selon les statistiques communales et sans déduction des déchets amenés à la déchetterie de Champafion, un report conséquent étant attendu aux éco-points) a été converti en m³ de déchets produits par habitant sur la base des paramètres retenus dans l'étude commandée à Ecowaste en 2013. Une marge de réserve de 10 % a été appliquée et la capacité minimum d'un container a été retenue cas échéant (3 ou 5 m³).
- 3) La fréquence retenue des tournées de récolte est de deux ramassages mensuels.
- 4) Pour la récolte des ordures ménagères, la fréquence retenue est d'une fois par semaine (car le ramassage sera couplé avec la tournée porte à porte), avec prise en compte d'une capacité minimum correspondant au volume de la tournée du ramassage porte-à-porte du jeudi.

3. Matériel de collecte

Le défaut majeur des multiples éco-points disparates actuellement en place dans la commune est leur inélégance et leur caractère particulièrement inesthétique. Cette situation encourage les incivilités et les dépôts sauvages. De plus, le territoire communal est au cœur du patrimoine protégé de l'Unesco. Ces constats ont amené la Municipalité et la commission municipale à accorder un soin tout particulier à l'aspect visuel des installations. C'est la raison pour laquelle le choix du matériel de récolte pour la majorité des éco-points s'est porté sur des containers de type « enterrés », dont l'emprise sur l'environnement est minime et qui garantissent une excellente intégration paysagère. Il est prévu d'équiper tous les éco-points situés en zone village de ce matériel. Ces modèles entraînent par contre un surcoût par rapport au matériel semi-enterré retenu dans l'avant-projet de mai 2016.

Le choix des containers enterrés s'est fait selon les règles relatives aux marchés publics (cf. ci-après « coûts »).

Les éco-points de Pra Grana et de la Tioleyre seront pour leur part équipés de containers semi-enterrés de marque « Molok », comme initialement prévu. Ce choix se justifie par le fait que ces deux éco-points seront équipés d'un nombre important de containers et qu'ils seront localisés dans des zones moins sensibles en terme d'intégration paysagère. Leur coût est également inférieur au coût des containers « enterrés ».

L'éco-point de Riex restera équipé de containers « hors sol » en raison de son emplacement au-dessus du lit du ruisseau du Champaflon.

A l'exception de Riex, tous les containers seront équipés d'un système de levage appelé « Kinshofer », permettant de faciliter et de rationaliser la manutention et le vidage des sacs de rétention.

De plus, le crédit demandé au Conseil communal comprend la possibilité d'équiper chaque container enterré et semi-enterré d'un système de gestion électronique modulable avec les options suivantes : ouverture et fermeture automatique des goulottes de dépose, jauge de remplissage, limitation d'accès aux usagers de la commune. L'opportunité d'équiper les installations de tout ou partie de ces fonctions est actuellement à l'examen.

4. Coûts

Le coût des installations enterrées a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres dite « ouverte » selon la Loi vaudoise sur les marchés publics. Le choix final des fournisseurs (matériel, travaux de génie civil) était en cours au moment de la rédaction du présent préavis et sera finalisé pour la séance du Conseil communal qui en débattrà.

La mise en fonction des éco-points nécessitera un aménagement notable de la logistique des transports, lesquels pourront être rationalisés. Des économies non négligeables sont prévisibles dès lors que la Municipalité lancera un appel d'offre pour le transport de l'ensemble des déchets récoltés aux éco-points. L'intervention du service de voirie sera ainsi supprimée et les employés concernés pourront être affectés à d'autres tâches directement liées à leur cahier de charges. Ce transfert entraînera une diminution des coûts de gestion de l'ordre de CHF 30'000.- à CHF 50'000.-. L'usage des véhicules communaux aujourd'hui affectés trihebdomadairement à la récolte du PET aux nombreux points de collecte actuellement en place sera également fortement réduit.

5. Détails du dispositif à mettre en œuvre

Sur la base de ce qui précède, la récapitulation des emplacements et de leur coût s'établit comme suit :

Emplac.	Nombre de conteneurs et volumes par type de déchets [nb x m ³]						Coûts HT [Fr.]		
	Papier Carton	PET Alu	Verre Vert	Verre brun/blanc	Ordures Ménagères	Total [nb]	conteneurs	Génie civil*	Total
<i>Conteneurs enterrés</i>									
Villette	1 x 3	2 x 3	1 x 3	2 x 3	1 x 5	7	62'000	50'000	112'000
Aran	1 x 3	2 x 3	1 x 3	2 x 3	1 x 5	7	62'000	60'000	122'000
Epresses	1 x 5	2 x 3	1 x 3	2 x 3	1 x 5	7	62'000	66'000	128'000
Grandvaux	1 x 4	2 x 4	1 x 4	2 x 4	1 x 4	7	62'000	69'000	131'000
Cully	4 x 5	3 x 5	3 x 5	2 x 5	3 x 5	15	131'000	161'000	292'000
					Total	43	379'000	406'000	785'000
<i>Conteneurs semi-enterrés</i>									
La Tioleyre	2 x 5	2 x 5	1 x 5	2 x 5	2 x 5	9	63'000	63'000	126'000
Pra Grana	3 x 5	3 x 5	2 x 5	2 x 5	3 x 5	13	89'000	65'000	154'000
					Total	22	152'000	128'000	280'000
<i>Conteneurs hors sol</i>									
Riex	1 x 4	2 x 3	1 x 3	2 x 3	1 x 4	7	21'000	4'000	25'000
					Total	7	21'000	4'000	25'000
					Total général	72	552'000	538'000	1'090'000

* y compris aménagements annexes (serrurerie...)

Les simulations d'implantation transmises avec la mise à l'enquête sont jointes en annexe au présent préavis.

6. Programme de mise en oeuvre

La mise à l'enquête des éco-points s'est achevée le 15 janvier 2018. Certains emplacements ont fait l'objet d'oppositions qui sont en cours de traitement auprès de la Municipalité. Un état de situation sera présenté en cours de séance de conseil. On ne peut exclure que certaines oppositions soient maintenues, entraînant un retardement dans la mise en oeuvre des éco-points concernés. Les travaux d'aménagement des éco-points non contestés seront engagés sans attendre l'issue des procédures éventuelles touchant les éco-points contestés, soit dès avril 2018.

Sous la condition que les oppositions soient définitivement levées d'ici au mois de mai 2018, la mise en service des éco-points devrait intervenir dans le courant de l'automne 2018.

7. Mesures d'accompagnement

Ce changement notable du système de récolte des déchets produits par les habitants de la commune de Bourg-en-Lavaux nécessite une information appropriée.

Une campagne de communication du changement sera initiée bien avant la mise en service des éco-points et la population sera dûment informée des modifications à venir. Une publication dans Le Courrier ainsi qu'un tous-ménages sont prévus une fois le préavis adopté quant aux changements à venir et au calendrier de mise en oeuvre. Les éco-points actuels qui seront supprimés feront l'objet d'une signalisation individuelle et anticipée afin de familiariser assez tôt les usagers des changements à venir.

Le budget de communication de l'ordre de CHF 20'000.- à CHF 30'000.-, déjà prévu au préavis no 8/2016 est désormais intégré au présent préavis.

Conclusions

En résumé, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 460'000.- (HT) au crédit déjà octroyé de CHF 630'000.- (HT) et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis no 05/2018 de la Municipalité du 15 janvier 2018 ;
Où les rapports de la Commission de finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire de CHF 460'000.-, portant le crédit total pour l'installation des huit éco-points décrits dans le présent préavis à CHF 1'090'000.- HT ;**
- 2. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
- 3. d'amortir l'investissement sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 23'000.- par année (chapitre 450), la première fois au budget 2019.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 janvier 2018

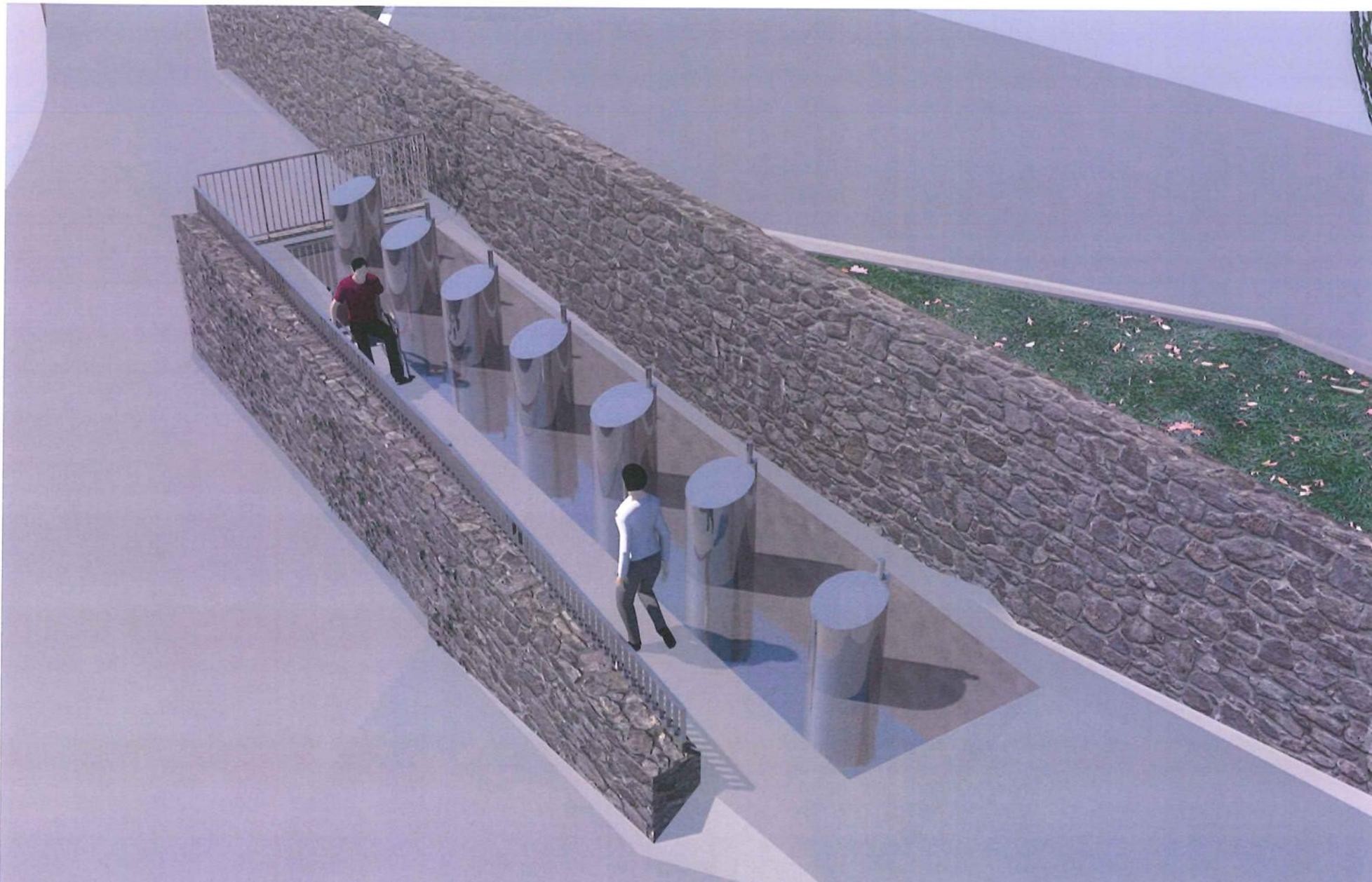
Annexe : simulations d'implantation pour chaque éco-point

Délégué de la Municipalité : M. Raymond Bech



Commune de Bourg-en-Lavaux
Ecopoint de Villette gare

La configuration définitive des équipements pourra différer en fonction des résultats des appels d'offre



Commune de Bourg-en-Lavaux
Ecopoint de Aran

La configuration définitive des équipements pourra différer en fonction des résultats des appels d'offre



Commune de Bourg-en-Lavaux
Ecopoint d'Epesses

La configuration définitive des équipements pourra différer en fonction des résultats des appels d'offre



Commune de Bourg-en-Lavaux
Ecopoint de Grandvaux St-Georges

La configuration définitive des équipements pourra différer en fonction des résultats des appels d'offre



Commune de Bourg-en-Lavaux
Ecopoint de Cully

La configuration définitive des équipements pourra différer en fonction des résultats des appels d'offre





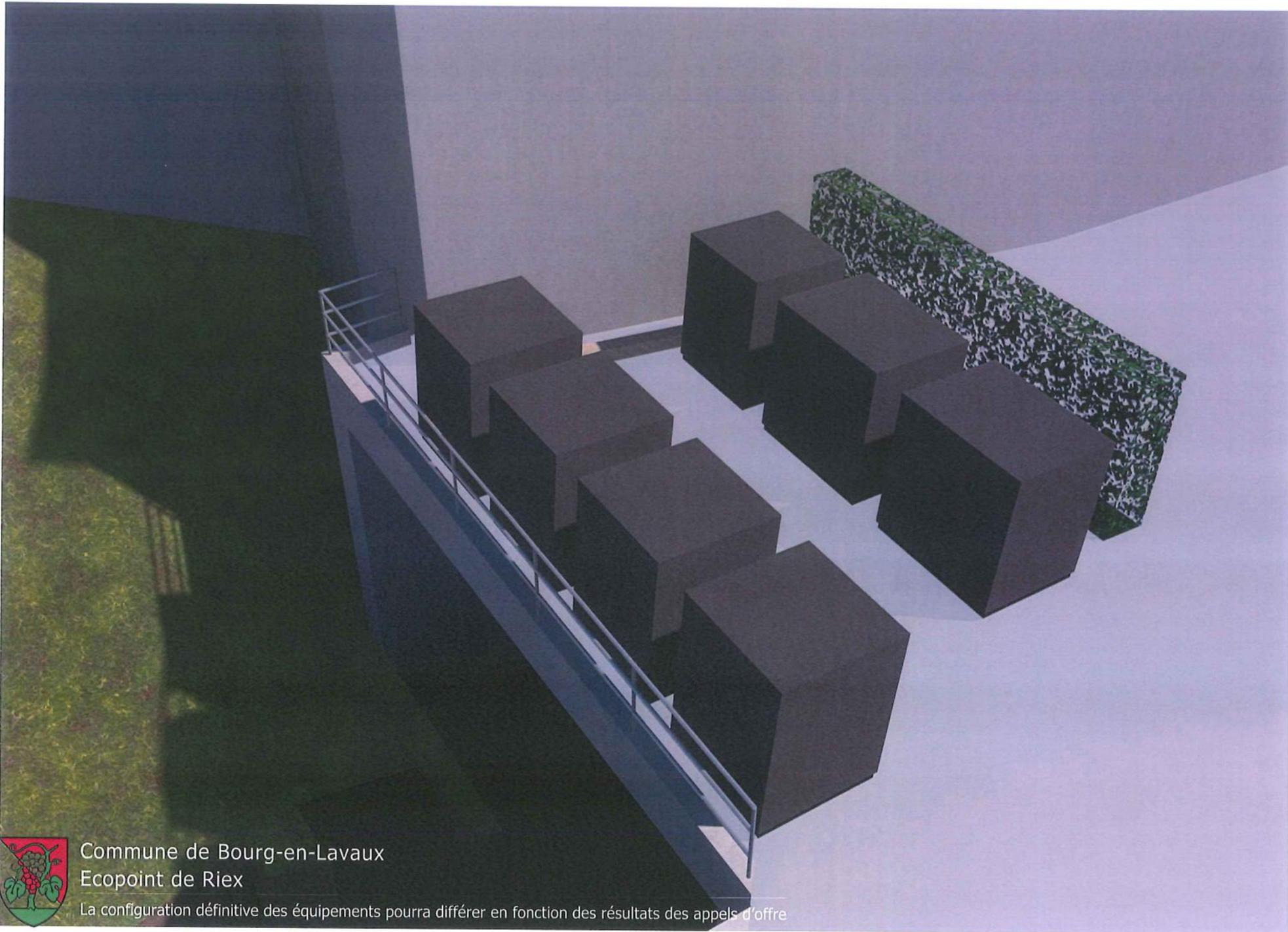
Commune de Bourg-en-Lavaux
Ecopoint de la Thioleyre

La configuration définitive des équipements pourra différer en fonction des résultats des appels d'offre



Commune de Bourg-en-Lavaux
Ecopoint de Pra-Grana

La configuration définitive des équipements pourra différer en fonction des résultats des appels d'offre



Commune de Bourg-en-Lavaux
Ecopoint de Rieux

La configuration définitive des équipements pourra différer en fonction des résultats des appels d'offre